



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 – Décisions du Conseil communal de Val-de-Travers liées au déconfinement

Sur décision du Conseil fédéral, le déconfinement a commencé le 27 avril dernier. Plusieurs étapes sont prévues jusqu'en août prochain pour permettre à l'économie et à l'ensemble de la société de redémarrer de façon progressive et raisonnée. Dans ce cadre, le Conseil communal a traité mercredi 6 mai de plusieurs dossiers importants pour Val-de-Travers et ses habitants : réouverture des guichets communaux et des installations sportives communales, suppression de l'émolument pour les terrasses des établissements publics, « recentralisation » du marché hebdomadaire et reprise des dépôts de cendres.

Même si la pandémie n'a pas encore tiré sa révérence, les autorités fédérales ont décidé de permettre à la société et à l'économie de fonctionner à nouveau. Le plan du Conseil fédéral comprend plusieurs étapes qui peuvent évoluer en fonction de la progression de la maladie.

Commencé le 27 avril dernier, le déconfinement se poursuit le 11 mai prochain avec entre autres l'ouverture des écoles, de tous les magasins, des marchés et des musées, et le 8 juin avec d'autres assouplissements concernant les théâtres et les cinémas, les piscines ou encore les offices religieux.

Après avoir minutieusement examiné la situation à l'aune du contexte local, le Conseil communal de Val-de-Travers a pris ce mercredi différentes décisions concernant la réouverture des guichets communaux, des installations sportives communales et des bibliothèques.

Dans un souci de coordination avec l'administration cantonale mais également pour permettre au service communal des bâtiments de procéder à l'aménagement physique des bureaux nécessaire à la préservation de la santé des collaborateurs et des clients, le Conseil communal a décidé de **rouvrir les guichets communaux le lundi 8 juin** prochain.

Dans l'intervalle et comme c'est le cas depuis le mardi 17 mars dernier, date de fermeture des guichets, chaque service est atteignable par téléphone (permanence téléphonique tous les matins du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00) ou par courriel. Les coordonnées des

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
**COVID-19 – Décisions du Conseil communal de
Val-de-Travers liées au déconfinement**

différents services sont disponibles sur notre site Internet www.val-de-travers.ch.

Des visites peuvent toujours être organisées sur rendez-vous mais uniquement en cas de besoin impératif et en respectant rigoureusement les normes d'hygiène de l'office fédéral de la santé publique (OFSP).

Actuellement en cours de « désherbage », la **bibliothèque communale**, sise à la rue du Pasquier 11 à Fleurier, et la **bibliothèque scolaire**, située dans le collège de Longereuse, rouvriront leurs portes et leurs collections de livres **le lundi 25 mai**, selon l'horaire habituel. Cette date correspond au retour à l'école des élèves du cycle 3.

Au niveau des **salles de gymnastique communales**, qu'elles soient situées au Centre sportif régional (CSR) ou dans les villages, l'ouverture aura lieu en deux étapes. La première (**lundi 11 mai**) concerne **uniquement les clubs et associations sportifs** qui pourront être autorisés à utiliser à nouveau ces infrastructures communales à la condition expresse qu'ils aient un plan de protection spécifique à leur sport et qu'ils s'engagent à respecter celui de la Commune mis en place pour chaque salle de gymnastique communale. Les piscines intérieure et extérieure restent, quant à elles, fermées durant cette première étape.

Les directives du Conseil fédéral devront être strictement respectées par les clubs, à savoir « activités de sport amateur sans contact physique pratiquées de manière individuelle ou en groupe d'au plus cinq personnes (en comptant le coach, l'entraîneur ou le surveillant) ».

Sous réserve des futures décisions du gouvernement fédéral liées à la progression de la maladie, la deuxième étape devrait avoir lieu le **lundi 8 juin** avec la **réouverture au grand public de toutes les installations sportives du CSR** (fitness, wellness, piscine intérieure, mur de grimpe, etc.) et de la **piscine extérieure des Combes**. Cette réouverture sera accompagnée d'un plan de protection conforme aux prescriptions de la Confédération qui devra être scrupuleusement respecté par tous les usagers.

Pour pouvoir rouvrir ces installations sportives dans les temps tout en protégeant le public, les sportifs et les entraîneurs d'une infection, le Conseil communal et les différents services communaux planchent actuellement sur les plans de protection que toutes les personnes concernées devront observer.

Au chapitre des bonnes nouvelles, le Conseil communal a pris la décision de **supprimer entièrement l'émolument normalement prélevé auprès des établissements publics pour l'installation des terrasses sur le domaine public**. Cette année, les restaurants, cafés et autres bistrotts pourront donc recevoir les clients sur leurs terrasses dès le 11 mai, sans bourse délier.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
**COVID-19 – Décisions du Conseil communal de
Val-de-Travers liées au déconfinement**

Après avoir été précurseur dans le canton, voire au-delà, avec son « éclatement » sur plusieurs sites, le **marché hebdomadaire de Fleurier se « recentralise »**. Ainsi, dès le **vendredi 15 mai**, une partie des marchands retrouveront la place du Marché tandis que les autres seront installés le long de la rue de l'Hôpital. Cette nouvelle configuration – plus aérée qu'à l'origine – permettra le respect des normes de distanciation sociale de l'OFSP tout en retrouvant l'esprit de cet événement hebdomadaire très apprécié.

Interdits depuis le mois de mars, les **dépôts de cendres dans les cimetières communaux pourront reprendre dès le lundi 11 mai**. Seul le cercle familial, tel que défini par l'OFSP, pourra assister à ces cérémonies. Les participants devront dans tous les cas respecter les recommandations de la Confédération en matière d'hygiène et d'éloignement social.

Finalement, le Conseil communal a validé la **reprise du contrôle des zones bleues** dans les quelques villages qui en possèdent **dès le lundi 11 mai** pour deux raisons principales : la reprise des activités commerciales va inévitablement attirer de nombreux automobilistes. Une gestion efficace des places de stationnement est à l'avantage de tous, clients comme commerçants.

Deuxième raison : l'arrêté du Conseil d'Etat interdisant l'accès au Creux du Van et aux gorges de l'Areuse devenant caduc le 10 mai prochain, il est important de faire immédiatement respecter le nouveau plan de stationnement de Noiraigue, qui comprend deux parkings payants ainsi qu'une zone bleue au centre du village.

Les touristes, les randonneurs et les visiteurs attirés par les beautés de notre région seront donc invités à se conformer aux nouvelles directives communales en matière de stationnement. Le service communal de sécurité de proximité agira avec le bon sens et le doigté habituels pour que ces contrôles soient compris et acceptés.

COVID-19 n'a pas encore quitté la scène ; il ne sera vaincu qu'avec la participation et l'implication de tous. Nous vous invitons à visiter les sites www.ne.ch/coronavirus et www.ofsp-coronavirus.ch pour plus d'informations.

« Festina lente (hâte-toi lentement) », Auguste, selon *Vie des douze Césars*, Suétone, début du II^e siècle.

Val-de-Travers, le 6 mai 2020

LE CONSEIL COMMUNAL



COMMUNE DE
VAL-DE-TRAVERS

LE VAL-DE-TRAVERS
qualités naturelles